



Genève, le 29 septembre 2009

**Aux représentant-e-s
de la presse et des médias**

(3 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)
et du département de l'instruction publique (DIP)**

**La Fondation pour la promotion de lieux
pour la culture émergente est constituée**

Les conseillers d'Etat Mark Muller, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), et Charles Beer, chargé du département de l'instruction publique (DIP), ont tenu ce matin une conférence de presse au cours de laquelle a été formellement constituée la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE). Les conseillers d'Etat étaient accompagnés à cette occasion de M. Patrice Mugny, conseiller administratif de la Ville de Genève en charge de la culture, de Mme Monique Boget, conseillère administrative de la Ville de Meyrin en charge des affaires culturelles, représentant l'Association des communes genevoises, et des représentants de l'Association des usagers du bâtiment Ernest-Pictet 28-30, tous membres fondateurs de la FPLCE. Cette fondation a pour but de faciliter l'accès à des lieux de création pour les acteurs genevois de la culture émergente.

FONDATION DE DROIT PRIVÉ

La décision de créer une fondation de droit privé pour faciliter l'accès à des lieux pour la culture émergente à Genève remonte à l'automne 2008, lors du départ des occupants du site d'Artamis. L'Etat de Genève s'était engagé à tout mettre en œuvre pour reloger les artistes et artisans de l'ancien site industriel situé à la Jonction et, grâce à une donation de la Fondation Hans Wilsdorf, à mettre sur pied une fondation de soutien aux lieux pour la culture émergente.

Après le relogement d'une majorité des acteurs culturels d'Artamis dans des locaux appartenant à l'Etat de Genève situés à la rue Ernest-Pictet 28-30 et dans des locaux du centre artisanal du Vélodrome propriété de la Ville de Genève, une nouvelle étape décisive est aujourd'hui franchie avec la constitution légale de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente.

Le rôle de la FPLCE sera de promouvoir la culture émergente sur le territoire cantonal en facilitant l'accès des artistes à des lieux appropriés à leurs activités. La FPLCE sera chargée de gérer des fonds et de les attribuer à des projets culturels, notamment sous la forme de mise à disposition de nouveaux lieux de créativité. A ce titre, elle pourra acquérir, exploiter, louer et vendre des immeubles.

COMPOSITION DE LA FONDATION

Le Conseil de fondation de la FPLCE est composé de dix membres: cinq représentants de l'Etat de Genève (trois pour le DCTI et deux pour le DIP), un représentant de la Fondation Hans Wilsdorf, deux représentants de l'Association des usagers du bâtiment Ernest-Pictet 28-30, un représentant la Ville de Genève et un représentant de l'Association des communes genevoises.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la fondation l'exige et au moins une fois par année. Les décisions sont prises aux deux-tiers des membres présents qui doivent être au moins cinq.

CAS-TYPE DU BÂTIMENT ERNEST-PICTET 28-30

L'Etat est propriétaire du bâtiment situé rue Ernest-Pictet 28-30. Il louera à la FPLCE, au prix du marché, l'immeuble du 28-30, avenue Ernest-Pictet. De son côté, la FPLCE percevra un loyer préférentiel, tel que déjà convenu avec les occupants, soit l'Association des usagers du bâtiment Ernest-Pictet 28-30. La différence sera compensée grâce à un don de la Fondation Hans Wilsdorf.

La surface totale des locaux loués à cette association, qui occupe désormais l'ensemble de l'immeuble 28-30 Ernest-Pictet, est de 3000 m² pour des locaux de type «atelier» et de 500 m² environ pour des espaces de type «dépôt».

ASSOCIATION DES USAGERS DU BÂTIMENT 28-30 ERNEST-PICTET

L'Association des usagers du bâtiment 28-30 Ernest-Pictet est le partenaire des milieux culturels émergents de la FPLCE. L'association a été créée en août 2008 à la suite des négociations autour du relogement des artistes et artisans du site d'Artamis. Elle regroupe aujourd'hui une centaine de membres utilisateurs des locaux du bâtiment. Le centre culturel Ernest-Pictet a été baptisé par ses utilisateurs «Picto».

Les artistes pratiquant dans le bâtiment exercent dans des matières les plus diverses: plasticiens actifs dans les domaines de la peinture ou de la sculpture, artistes en vidéo, cinéma et création multimédia, photographes (un laboratoire photo se trouve sur place, ainsi qu'un studio d'enregistrement), créateurs de vêtements, artistes sur bois (création et restauration de meubles), illustrateurs et graphistes, artistes du verre et céramistes, créateurs de décors de théâtre et de marionnettes. Des associations actives dans la production, la création et la diffusion de spectacles de danse, de théâtre ou de musique, résident également dans le bâtiment Ernest-Pictet 28-30, de même que des organisateurs de festivals (*Electron* et *Mapping festival*).

Le bâtiment «Picto» abrite aujourd'hui 54 ateliers d'artistes. La surface des ateliers varie entre 12 m² et 100m², soit d'un atelier individuel à de grands espaces ouverts regroupant différents artistes ou collectifs d'artistes. Des travaux d'aménagement ont été entrepris par l'association afin de réorganiser l'espace dans le bâtiment et le rendre compatible avec les activités créatrices des utilisateurs des lieux.

L'Association des usagers du bâtiment 28-30 Ernest-Pictet est pilotée par un comité d'une dizaine de personnes. Les 80% des occupants actuels du bâtiment sont d'anciens artistes présents à Artamis et les 20% restants ont rejoint la structure après l'aménagement du bâtiment.

Des travaux de réaménagement sont en cours, qui permettront à une dizaine de nouveaux artistes de rejoindre l'association et d'y développer leurs activités créatrices.

Une liste d'inscription pour des locaux d'artistes a été établie par l'association; 40 demandes d'espace de travail figurent actuellement sur cette liste. Un groupe d'attribution a été mis sur pied afin d'instruire les nombreuses demandes.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dcti/presse/2009-09-29_conf.pdf

Pour toute information complémentaire:

- *M. Mark Muller, conseiller d'Etat, chargé du département des constructions et des technologies de l'information, en contactant Nicole Bovard Briki, chargée de communication, ☎ 022 327 31 25 ou 079 240 83 72;*
- *M. Charles Beer, conseiller d'Etat, chargé du département de l'instruction publique, en contactant Mme May Piaget, secrétaire adjointe en charge de la communication, ☎ 022 546 69 18.*